

Objectifs et problématique :

1- Problématique :

À l'occasion des nouveaux programmes d'EMC, il s'agit de faire comprendre aux élèves ce qu'est la laïcité, son lien avec les valeurs de la République, son application dans la vie quotidienne. Partant du constat que pour les élèves qui ont déjà abordé ce thème, la laïcité c'est d'abord « ne pas porter de signes religieux », « séparer l'Église et l'État », leur faire comprendre que la laïcité est au contraire liée à la liberté, à l'émancipation, à l'égalité, au refus des discriminations, etc. Il s'agit donc de passer de préjugés négatifs (« ne pas », « séparer ») à une vision positive de la laïcité comme valeur républicaine.

2- Objectifs de connaissances, capacités et attitudes :

- reconnaître les grandes caractéristiques d'un **État démocratique** (les principes de la laïcité)
- **exprimer des sentiments moraux** à partir de questionnements ou de supports variés et les **confronter** avec ceux des autres (la laïcité dans la vie quotidienne)

3- Développement d'aptitudes :

- comprendre et discuter les choix moraux que chacun rencontre dans sa vie, être mis en situation d'argumenter, de délibérer en s'initiant à la complexité des problèmes moraux, et de justifier ses choix.

4- Objectifs des séances :

- **le droit et la règle** : « a pour finalité de faire comprendre comment, au sein d'une société démocratique, des valeurs communes s'incarnent dans des règles communes. Elle tient compte du fait que les qualités attendues des futurs citoyens sont destinées à s'exprimer dans un cadre juridique et réglementaire donné que ces mêmes citoyens peuvent faire évoluer. »

1. Comprendre les principes et les valeurs de la République française et des sociétés démocratiques.

- **le jugement** : il s'agit pour les élèves « d'appréhender le point de vue d'autrui, les différentes formes de raisonnement moral, d'être mis en situation d'argumenter, de délibérer en s'initiant à la complexité des problèmes moraux, et de justifier leurs choix. »

2. Développer des aptitudes à la réflexion critique en confrontant ses jugements à ceux d'autrui dans une discussion critique.

3. Différencier son intérêt particulier de l'intérêt général.

Mise en œuvre :

La mise en œuvre se fait en deux temps donc durant **2h de cours** :

- ✓ En classe, on étudie la **Charte de la laïcité** avec les élèves. Ils sont installés en **groupe de 2 et de 3** (un groupe par article de la Charte). Durant 5 minutes, chaque groupe doit relever les mots-clés de l'article dont il a la charge (ce sont les articles 1, 2, 3, 4, 6, 7, 8, 9, 11 et 12).
- ✓ On peut aussi utiliser le lien suivant : <http://education.francetv.fr/education-civique/quatrieme/video/la-laicite>

Fiche de travail sur un article de la Charte de la Laïcité

Consigne : Relevez dans cet article, les mots-clés de la laïcité (vous pouvez souligner ou surligner).

Article premier - La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens. Elle respecte toutes les croyances.

Article 2 - La République laïque organise la séparation des religions et de l'État. L'État est neutre à l'égard des convictions religieuses ou spirituelles. Il n'y a pas de religion d'État.

Article 3 - La laïcité garantit la liberté de conscience à tous. Chacun est libre de croire ou de ne pas croire. Elle permet la libre expression de ses convictions, dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de l'ordre public.

Article 4 - La laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, en conciliant la liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité de tous dans le souci de l'intérêt général.

Article 6 - La laïcité de l'École offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. Elle les protège de tout prosélytisme et de toute pression qui les empêcheraient de faire leurs propres choix.

Article 7 - La laïcité assure aux élèves l'accès à une culture commune et partagée.

Article 8 - La laïcité permet l'exercice de la liberté d'expression des élèves dans la limite du bon fonctionnement de l'École comme du respect des valeurs républicaines et du pluralisme des convictions.

Article 9 - La laïcité implique le rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations, garantit l'égalité entre les filles et les garçons et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.

Article 11 - Les personnels ont un devoir de stricte neutralité : ils ne doivent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses dans l'exercice de leurs fonctions.

Article 12 - Les enseignements sont laïques. Afin de garantir aux élèves l'ouverture la plus objective possible à la diversité des visions du monde ainsi qu'à l'étendue et à la précision des savoirs, aucun sujet n'est a priori exclu du questionnement scientifique et pédagogique. Aucun élève ne peut invoquer une conviction religieuse ou politique pour contester à un enseignant le droit de traiter une question au programme.

À partir de ce relevé, on établit en commun une carte mentale : «la laïcité, c'est...».

Puis les articles mis de côté (5, 10, 13, 14, 15) sont étudiés ensemble, afin de susciter le **débat**.

L'application de la charte de la laïcité à l'école

Article 5 - La République assure dans les établissements scolaires le respect de chacun de ces principes.

Article 10 - Il appartient à tous les personnels de transmettre aux élèves le sens et la valeur de la laïcité, ainsi que des autres principes fondamentaux de la République. Ils veillent à leur application dans le cadre scolaire. Il leur revient de porter la présente charte à la connaissance des parents d'élèves.

Article 13 - Nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux règles applicables dans l'École de la République.

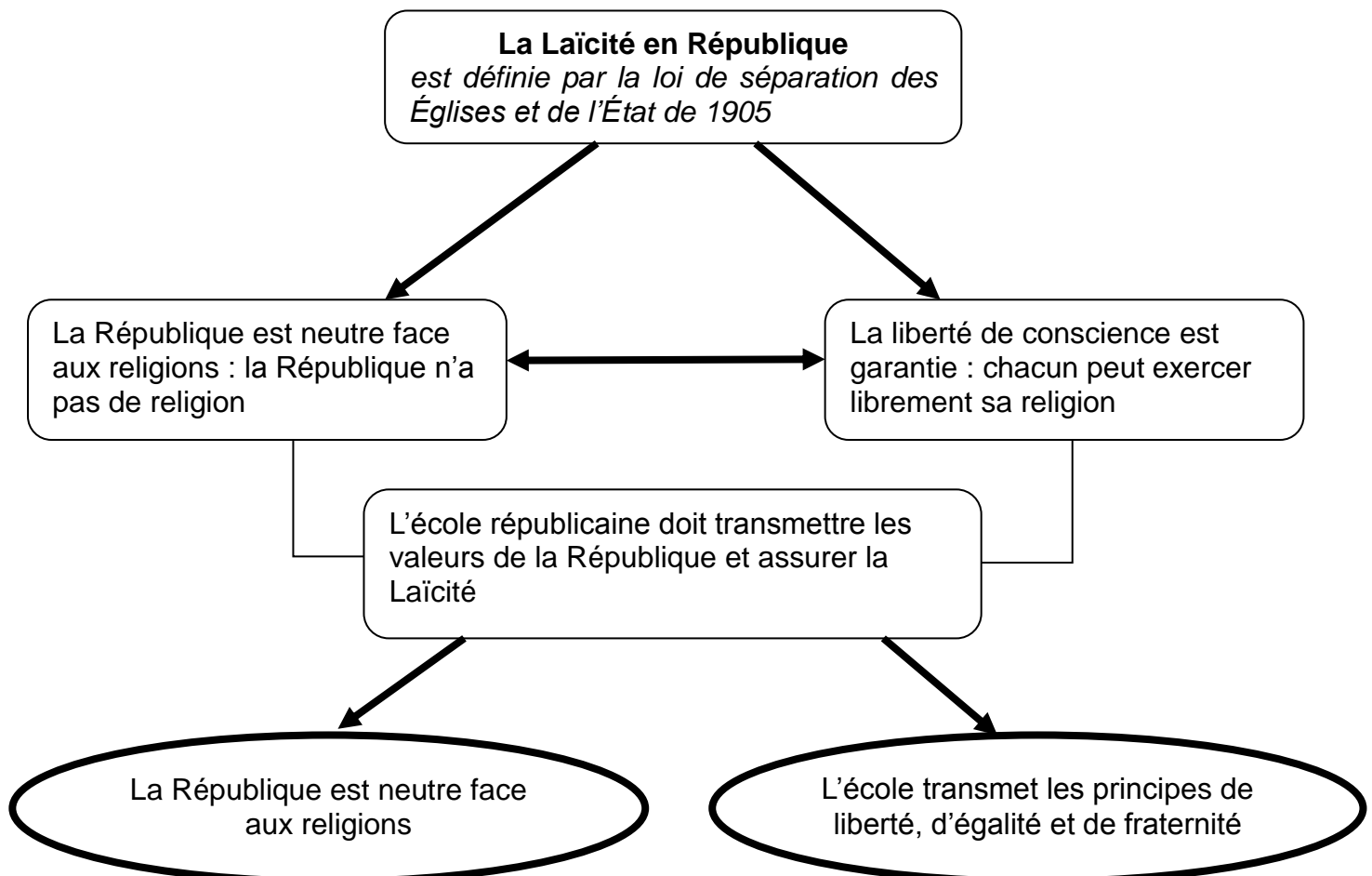
Article 14 - Dans les établissements scolaires publics, les règles de vie des différents espaces, précisées dans le règlement intérieur, sont respectueuses de la laïcité. Le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.

Article 15 - Par leurs réflexions et leurs activités, les élèves contribuent à faire vivre la laïcité au sein de leur établissement.

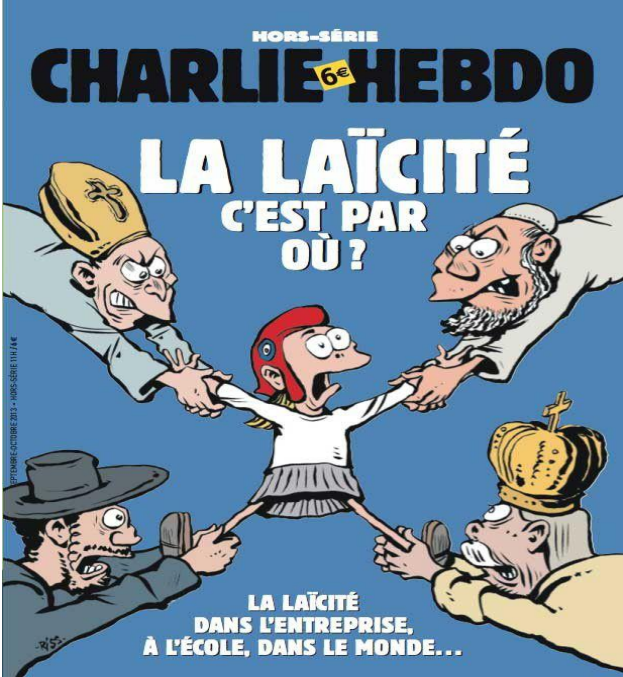
Le questionnaire est le suivant :

- 1) Qui doit faire respecter la laïcité dans les établissements scolaires ?
- 2) Qui doit la respecter ?
- 3) Quels sont les interdits indiqués dans la Charte (et comment peut-on les expliquer) ?
- 4) Comment faire vivre la laïcité dans les établissements scolaires ?

On complète la carte mentale avec ces nouvelles informations.



- ✓ À l'heure suivante, une **évaluation à partir de caricatures** parues dans la presse sur la laïcité. Les élèves seront évalués en **groupe de 3 ou 4** (car les messages des caricatures sont parfois difficiles et pour susciter débat et réflexion). Ils devront :
 - décrire la caricature (personnage, lieu, objets, action représentée).
 - expliquer le message de la caricature.
- **Domaine 1 : les langages pour penser et communiquer : décrire, analyser et comprendre un document, raisonner, justifier**
 - mettre en relation la caricature avec un article de la Charte qu'ils doivent copier.
 - expliquer le choix de la mise en relation entre la caricature et l'article choisi.
- **Domaine 3 : la formation de la personne et du citoyen : le jugement (connaître les principes de la laïcité) – l'engagement (développer une conscience citoyenne).**



Charlie Hebdo Hors série septembre – octobre 2013



L'apparence religieuse est interdite à l'école
Philippe Tastet, dessinateur de presse

1. Décrire les caricatures (personnages, lieu, objets, action représentée).

.....

.....

.....

.....

.....

2. Expliquer le message des caricatures.

.....

.....

.....

.....

.....

3. Mettre en relation les caricatures avec un article ou plusieurs articles de la Charte.

.....

.....

4. Expliquer le choix de la mise en relation entre les caricatures et le ou les articles choisis.

.....

.....

.....

.....